



UNPS

Union Nationale des
Professionnels de Santé

Discours d'ouverture des 20 ans de l'UNPS

du 16 décembre 2024

par Sébastien Guérard, Président

Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales du Sénat, cher Philippe Mouiller,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Vice-président du CESE, cher Michel Chassang,
Monsieur le Président de la région Hauts-de-France, Monsieur le Ministre, cher Xavier Bertrand,
Monsieur le Directeur général de l'UNCAM, cher Thomas Fatôme,
Monsieur le Président de l'UNOCAM, cher Marc Leclère,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des syndicats représentatifs des professions de santé libérales,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Je suis heureux de vous retrouver pour marquer le 20^e anniversaire de l'UNPS.

Mais tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le président Mouiller qui nous ouvre les portes du Sénat pour l'occasion.

Avant toute chose, j'ai une pensée pour la population mahoraise en immense difficulté après le passage du cyclone Chido. Les dégâts sont considérables, les décès déjà nombreux et la situation sanitaire risque hélas de se détériorer encore au fil des jours. L'ensemble des infrastructures dont le CH de Mamoudzou a été touché, les dégâts matériels sont immenses et l'accès aux soins paralysé.

Aujourd'hui je suis inquiet et je souhaite exprimer mes pensées les plus solidaires à destination de l'ensemble de la population de Mayotte, ainsi que notre profond respect et soutien aux professionnels de santé mobilisés sans relâche pour assurer la prise en charge des personnes en difficulté.

Nous sommes en deuil aujourd'hui et je vous propose un instant de recueillement.

Merci.

La Ministre Darrieussecq qui devait ouvrir cette cérémonie, ne sera pas des nôtres aujourd'hui, pour des raisons évidentes... nous ne savons pas d'ailleurs si elle sera encore des nôtres demain et dans l'hypothèse où elle ne serait pas reconduite dans ses fonctions nous accueillerons notre 7^e ministre de la Santé depuis le début de ce quinquennat, **un record**.

Le Sénat contribue à la stabilité politique du pays en assurant une représentation équilibrée des territoires et en offrant une continuité institutionnelle. Il révèle toute son importance dans la crise politique que nous traversons. Et c'est précisément pour ça que nous avons choisi il y a quelques mois maintenant, ce haut lieu de la République pour célébrer nos 20 ans, et je crois que nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de ce choix.

Un grand merci, Monsieur le Président Mouiller pour votre accueil.

L'UNPS a été créée par la loi du 13 août 2004 portant réforme de l'Assurance maladie. Une loi voulue par le Président de la République, Jacques Chirac, portée par Philippe Douste Blazy et Xavier Bertrand, respectivement ministre de la Santé et secrétaire d'Etat à l'Assurance maladie, et avec pour principal rédacteur un certain Frédéric Van Roekeghem, Directeur de Cabinet de Philippe Douste Blazy, qui deviendra ensuite Directeur Général de la CNAMTS.

Cette loi a marqué un tournant dans la transformation du système de santé et dans la manière d'organiser et de mettre en œuvre la vie conventionnelle.

Et c'est plus précisément l'article 55 de la loi de 2004 qui instaure et porte création de :

- L'UNCAM : l'Union nationale des caisses d'assurance maladie
- L'UNOCAM : l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie
- Et de l'UNPS : L'Union nationale des professionnels de santé

Ces 3 unions réunissant et représentant les caisses d'assurances maladie, les complémentaires et les professionnels de santé étaient ainsi vouées à travailler et à communiquer ensemble... **mais il ne vous aura pas échappé que** les trois organisations sont dotées de capacités et de moyens très inégaux.

Il faut le reconnaître, et ce n'est pas un secret de le dire, l'UNPS avait reçu à sa création un accueil **plutôt** mitigé de la part des syndicats qu'elle fédère, **ou du moins** qu'elle se contente de réunir dans un 1^{er} temps. Et cette situation a perduré au moins 10 ans, complètement embolisée par la crainte que l'UNPS devienne un « super-syndicat » dépossédant et concurrençant les organisations représentatives de leurs prérogatives.

Ceci n'a facilité ni la reconnaissance de la structure, ni ses travaux. Et il aura fallu **une décennie de plus** pour convaincre et installer l'UNPS dans le paysage institutionnel.

Pour autant, mes prédécesseurs et avec eux leurs bureaux, n'ont pas chômé.

Je veux les saluer aujourd'hui et rendre hommage à leur détermination et à leur engagement pour la cause interprofessionnelle :

- Dinorino Cabrera, le fondateur,
- Alain Bergeau, que je salue particulièrement, c'est comme chacun sait également, l'un de mes prédécesseurs à la tête de la FFMKR,
- Jean-François Rey,
- Daniel Paguessorhayé,
- Jocelyne Wittevrongel,
- Et William Joubert avec qui j'ai eu la chance de collaborer plusieurs années au bureau de l'UNPS, sous sa présidence, notamment sur le dossier ESCAP, j'y reviendrai.

Ils ont chacun permis des avancées et porté des dossiers importants :

Dans **le déploiement du numérique en santé** notamment, en matière **d'avancée sociale** également :

- **l'UNPS c'est la signature de l'ACIP en 2018**, qui sanctuarise la participation de l'Assurance maladie à la prise en charge des cotisations sociales, en contrepartie du respect des tarifs conventionnels ;
- **les travaux sur la parentalité** des professionnels de santé, avec la question, restée pendante, du financement des congés parentaux pour les libéraux. Nous ne cessons d'espérer qu'un financement sera un jour fléché à ces mesures pour l'ensemble des professionnels de santé, à l'image de ce qui existe pour

les femmes médecins, afin de renforcer l'attractivité de nos métiers, **c'est un véritable enjeu.**

L'UNPS a aussi été partie prenante du Ségur de la Santé, au sein duquel Jocelyne Wittevrongel avait été désignée comme pilote du pilier 4 visant à fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Enfin, l'UNPS a aussi œuvré au renforcement de la coordination, encore récemment, avec la signature de l'avenant n° 1 à l'ACIP, qui prévoit la mise en œuvre des parcours de prévention, le renforcement de l'accès aux soins à travers l'organisation des parcours, ainsi que la transition écologique du système de santé et la décarbonation des cabinets, des officines et des laboratoires.

Et surtout, cet avenant permet de poser un cadre d'expérimentation à l'ESCAP, **l'équipe de soins coordonnée avec le patient** portée par l'ensemble des organisations de l'UNPS, soutenue par les associations d'usagers et qui se veut être la « première marche » de l'exercice coordonné autour de la problématique singulière d'un patient, désignant son cercle de soignants, libéraux comme hospitaliers, en s'appuyant sur des outils numériques de coordination simples et sécurisés. Nous serons prêts pour le déploiement à la fin du 1^{er} trimestre 2025 et je remercie l'ensemble des membres de l'UNPS pleinement impliqués sur ce projet, ainsi que les nombreux ambassadeurs qui nous ont dernièrement rejoint dans cette aventure -ils sont nombreux dans la salle aujourd'hui-, pour évangéliser les ESCAP au plus près du terrain, avec une pensée particulière pour William Joubert, mon prédécesseur qui a initié et porté ce projet.

Je demande aux anciens présidents présents de bien vouloir se lever, afin de recevoir nos applaudissements pour leur engagement et leur ténacité.

*** Applaudissements***

En célébrant aujourd'hui les 20 ans de l'UNPS, nous mesurons le chemin parcouru et les défis qu'il nous reste à relever ensemble.

Pour symboliser et illustrer notre état d'esprit plus que jamais uni, l'UNPS fait aujourd'hui peau neuve, en changeant son logo. Ce n'est pas simplement une question d'esthétique, mais il symbolise une transformation profonde et incarne notre volonté de nous engager collectivement, d'innover et de répondre aux mutations profondes attendues pour notre système de santé. Il représente notre dynamisme, notre solidarité à travers ce dégradé en 12 nuances représentant les 12 professions représentées à l'UNPS et notre engagement mutuel pour un meilleurs accès aux soins.

Cet état d'esprit unitaire sera plus que jamais nécessaire pour faire face aux défis qui nous attendent :

Les progrès scientifiques et médicaux et le vieillissement de la population ont radicalement transformé les déterminants de santé. De nombreuses pathologies, autrefois incurables, sont devenues des maladies chroniques, modifiant profondément les besoins de soins des citoyens. Dans le même temps, **le système de santé doit relever un grand nombre de défis :**

- **Tout d'abord un défi démographique** : les personnes âgées de plus de 60 ans sont 15 millions aujourd'hui, mais seront 21 millions en 2030. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060. L'espérance de

vie augmentera d'ici-là de 6 à 8 ans et nous voyons chaque jour le phénomène de la dépendance s'amplifier.

- **Un défi économique** : la dette approche 115% du PIB et la France va devoir emprunter 300 Md en 2025 contre 270 Md en 2023. Il aura fallu plus de 70 ans, de 1946 à 2017, pour construire un modèle qui générerait près de 200 Md€ de dépenses et seulement de 5 ans, de 2018 à 2023, pour passer de 200 à 250 Md€. L'Ondam prévu dans le **FEU** PLFSS pour 2025 était fixé à près de 264 Md€, ce qui doit questionner le financement de la sécurité sociale au sens large.

Nous pouvons ajouter à cette liste les difficultés liées au retour du déficit de la Sécurité sociale, qui, selon la Cour des comptes, devrait plonger à 18 milliards d'euros pour l'année 2024. Au passage, **les libéraux ne sont pas dupes et savent compter**, nous avons bien vu que sur ces 18 milliards de dette, 12 milliards étaient directement imputables au Ségur de la Santé dont les mesures, nécessaires et légitimes de revalorisation de salaires, n'avaient pas été financées.

Ainsi, le gouvernement cherche à maîtriser les dépenses de sécurité sociale à travers les différents PLFSS, qui dans les faits se traduisent par une augmentation des contraintes budgétaires sur les dépenses de santé, totalement décorrélées des besoins de soins et des objectifs de santé publique, conduisant ainsi à des « coups de rabet non discriminants ».

- **Un défi systémique** : ou comment sortir d'un système hospitalo centré et médico centré et rompre avec le fonctionnement en silo en repensant les logiques d'organisations afin de remettre les soins de ville au centre

du système et offrir les meilleures conditions de prise en charge possibles à domicile ? Il faudra pour cela institutionaliser les relations entre les différents offreurs de soins publics, privés et libéraux.

- **Un défi sociétal** : la nouvelle génération revendique un plus juste équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle et n'aspirera sans doute pas à faire le même métier toute sa carrière. Ce phénomène doit questionner le nombre de professionnels de santé à former pour l'avenir pour lutter contre l'effet ciseau « plus de patients, moins de temps soignants ».
- **Enfin un défi numérique** : que nous devons voir comme une opportunité à saisir notamment à travers l'IA. Mais doit se poser la question du comment rémunérer tout le temps désormais consacré à la prise d'informations liée aux échanges dématérialisés ou asynchrones, **tout en garantissant la sécurité des données médicales de la France**, je pense notamment aux concurrents privés de l'Espace Numérique en Santé, qui ne resteront sans doute pas indéfiniment, des licornes françaises.

La soutenabilité économique du système de santé est fragilisée, notamment du fait de la transformation accélérée des besoins des patients en matière de soins. Les tensions d'accès aux soins se généralisent : **elles sont globales et elles seront durables.**

Au moment où se dessine une ligne de fracture autour de l'organisation du système de santé sur la place des soins de ville avec un glissement qui s'opère vers un système de plus en plus administré, il faut répondre à une urgence politique ! **Celle d'un système de santé qui ne répond plus au pacte social et dont les patients sont les premières victimes.** Ce phénomène nous

oblige à repenser les logiques d'organisation, en tenant compte des évolutions sociétales et donc de la volonté des Français qui veulent vieillir chez eux et en veillant au risque de financiarisation qui nous guette.

L'UNPS a alors repris à son compte la célèbre maxime d'Henry Ford : « **Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite** » et je peux vous assurer que nous sommes déterminés et en ordre de marche.

Jusqu'alors de mise, la méfiance courtoise a laissé place à la confiance réciproque, car aujourd'hui, ce qui nous rassemble au sein de l'UNPS - qui est devenue un véritable parlement national des professions de santé - est plus fort que ce qui nous divise.

Pour affronter l'ensemble des défis qui se dressent devant nous, nous avons ainsi réformé nos statuts et notre règlement intérieur en 2023 afin de baser nos travaux, non plus sur le plus petit dénominateur commun, mais sur le plus grand. Désormais, si la plus grande attention est toujours accordée à la recherche du consensus, nos décisions reposent sur une majorité forte, ce qui nous permet d'avancer plus efficacement dans nos travaux.

L'UNPS s'est également ouverte aux autres et a rencontré au cours de cette année, l'ensemble des fédérations hospitalières, les ordres professionnels, la grande majorité des CNP, et échange régulièrement avec les fédérations des MSP, des CDS et des CPTS.

Nous avons ainsi initié depuis septembre 2023 des travaux de fond et des discussions avec les pouvoirs publics autour de trois axes :

- La modernisation du cadre conventionnel,
- L'évolution des règles conduisant à la représentativité,
- La redéfinition du contour des métiers.

Pour accélérer la transformation des soins de ville, il faut avant tout moderniser notre système conventionnel en rééquilibrant le rapport de force entre les différents acteurs pour bâtir un pacte conventionnel fondé sur la confiance réciproque entre les partenaires. L'accès libre en open data actualisé chaque année et permettant d'explorer la démographie, les honoraires, les patientèles, les prescriptions des professionnels de santé est un 1^{er} pas que nous saluons. Il faut aller plus loin dans le partage de la DATA, c'est pourquoi l'UNPS revendique depuis 18 mois d'avoir un accès de droit permanent au SNDS : à l'heure où chaque URPS bénéficie de cet accès, **le fait que le ministère n'ait pas encore satisfait à cette demande de l'UNPS** demeure une incompréhension totale.

Par ailleurs, le projet de modernisation du cadre conventionnel, que l'UNPS a décidé de porter et soutenir, a été débattu et a fait l'objet d'un vote très majoritaire. **C'est un projet pragmatique.**

Tout d'abord, les négociations conventionnelles doivent se dérouler **cartes sur table.**

Nous voulons négocier de manière éclairée et responsable... **Pas jouer au poker menteur avec la CNAM !**

La transparence vis-à-vis des négociateurs impose, en amont de la négociation, le partage intégral des données : les objectifs – généralement contenus dans la lettre de cadrage du ministre –, mais aussi des études, des données statistiques et des modélisations structurelles et économiques, comprenant les budgets.

Cette transparence ne s'accommode **d'aucune demi-mesure.** Elle doit être **totale** vis-à-vis des négociateurs.

Et pour rendre le système conventionnel agile, lisible, et efficient, nous appelons à une réforme autour de 5 axes :

- La mise en place de conventions à durée indéterminée enrichies au fil de l'eau,
- La mise en place d'un cycle triennal de négociations pour construire une trajectoire visible et accélérer les transformations,
- L'indexation d'une partie de la rémunération des professionnels sur l'inflation. Le gel tarifaire subi sur des pans entiers de nos activités, dévalorise et démotive. Pire, elle est nuisible aux politiques de pertinence des soins **ET** d'accès aux soins,
- Le quatrième volet est une revendication de longue date : la suppression des stabilisateurs économiques. Ils sont illisibles et contreproductifs vis-à-vis des professionnels qui absorbent les contraintes dès publication des textes et doivent attendre 6 mois de plus avant de voir les premières revalorisations.
- Et 5^e axe, pour développer les dynamiques interprofessionnelles, nous portons la création d'un espace de négociations conventionnelles multiprofessionnelles, adossé à une refonte des accords cadre et conventionnels interprofessionnels.

Aujourd'hui, ces dispositifs n'ont ni les mêmes signataires, ni les mêmes règles de signature... on peut se poser également la question du « qui négocie ? » dans certains cas. Cette situation, que rien ne justifie, entretient le silotage de l'organisation des soins mais **surtout de la coordination ce qui est un non-sens** : comment avons-nous pu en arriver là et bâtir des cloisons complètement étanches entre les différentes conventions monoprofessionnelles et celles régissant les MSP et les CPTS, en dehors l'ACIP ? Comment avons-nous pu imaginer qu'en cloisonnant de la sorte nous allions pouvoir amener plus de transversalité ?

Il est absolument indispensable de développer un socle conventionnel interpro fort en renforçant l'ACIP, négocié par l'UNPS. Celui-ci doit devenir le vecteur des évolutions et transformations nécessaires en matière de collaboration interpro ; raison pour laquelle les ACI doivent être intégrés dans l'ACIP et les modalités de signatures clarifiées, afin de garantir le pouvoir décisionnaire des syndicats sur cet accord.

Pour réussir la rénovation conventionnelle que nous appelons de nos vœux, la représentativité des syndicats doit être renforcée. Le déploiement des mesures conventionnelles repose en effet sur des syndicats en capacité de les porter sur le terrain.

La fragmentation de la représentation syndicale à laquelle nous assistons est un handicap. Et je remarque que le monde politique traverse une crise assez similaire avec les effets et blocages que nous connaissons aujourd'hui.

Cette fragmentation, en grande partie liée au développement des réseaux sociaux qui favorisent l'émergence de collectifs en tous genres en leur donnant un porte-voix, est hélas, de plus en plus souvent, entretenue par nos partenaires.

Certains parlementaires, l'administration, la CNAM et parfois le Gouvernement, les reçoivent et dialoguent avec eux. Cette pratique **institutionnalise le fait contestataire** au détriment des travaux de fond et des négociations menées par les corps intermédiaires.

Nous avons vu où la **politique *Twitter et Facebook*** menait notre pays. La **contestations *X et TikTok*** produit exactement les mêmes effets : **fake news, surenchères, raccourcis et blocages.**

Et au final, à l'impasse populiste...

Nos partenaires doivent prendre leurs responsabilités et, de notre côté – vous l’avez remarqué depuis le début de mon propos –, nous prenons les nôtres.

Pour cela, nous voulons agir sur **l’autre facteur de dispersion** que constituent les élections aux URPS.

Ce scrutin a pour objet de désigner, sur des listes syndicales, les représentants régionaux qui siègeront dans les URPS. Le résultat de ces élections devait être **l’UN** des éléments, parmi d’autres, pris en compte pour définir la représentativité syndicale nationale. Or, il en est devenu **LE** critère principal. Ces élections, à l’origine régionales, sont donc devenues de véritables **référendums nationaux portant sur les accords conventionnels**, avec une prime aux non-signataires et aux contestataires.

Pour y remédier, nous proposons d’étendre le mode de désignation déjà appliqué aux professions à petits effectifs et de désigner nos représentants dans ces instances...

Et, pour préserver la démocratie, le cadre des élections serait ramené à l’échelon le plus proche des professionnels : celui des commissions paritaires locales.

Cette approche permettrait une représentation plus compréhensible pour les électeurs qui retrouveraient une forme de cohérence entre l’enjeu principal de l’élection et l’objectif visé : la capacité de représenter les professionnels de santé devant les CPAM et négocier les conventions avec la CNAM.

Sur ces bases, nous avons engagé le dialogue avec le Gouvernement précédent et la DSS. Frédéric Valletoux, alors ministre de la Santé, devait porter cette double réforme de la représentativité et du système conventionnel. La dissolution est passée par là, et c’est en tant que président de la Commission des Affaires sociales de l’Assemblée nationale qu’il continue de soutenir ce projet. Il devait être parmi nous, mais l’examen de la loi

spéciale débutant dans quelques minutes, il ne pourra nous rejoindre et s'en excuse platement.

Nous souhaitons que le nouveau Gouvernement se saisisse de ce dossier.

L'autre grand dossier sur lequel nous travaillons actuellement afin de porter des propositions communes, concerne l'évolution de nos métiers.

La transformation des métiers et du travail est un mouvement de fond dans la société française, mais aussi dans le monde occidental, en accélération depuis la crise sanitaire. Les projections en besoin de professionnels de santé nous obligent à repenser nos métiers et à renforcer leur attractivité. **Nous sommes comptables de l'attractivité de nos métiers**, et nous ne pouvons pas nous contenter, dans ce contexte, d'évolutions beaucoup trop lentes, qui suscitent des frustrations et de l'incompréhension.

Cette transformation ne peut pas se faire de manière pertinente sans l'avis des syndicats. Nous assistons en effet à une **surenchère créative** à travers la multiplication des textes législatifs, des expérimentations et des articles 51, modifiant le contour des métiers sans se soucier de l'homogénéité des exercices professionnels sur l'ensemble du territoire, et proposant des dispositifs de rémunération échappant totalement à la négociation conventionnelle.

Si les intentions de départ sont bonnes, ces initiatives, parfois contradictoires, brouillent la lisibilité de l'organisation des soins et finissent d'alourdir les contraintes qui pèsent déjà sur les professionnels et les découragent.

Une nouvelle approche doit être instaurée, afin d'identifier et d'anticiper de manière dynamique les compétences nécessaires dans les années à venir, pour continuer à répondre aux besoins de soins de Français.

La reconnaissance de chaque profession **en tant que discipline à part entière**, est essentielle dans l'organisation des soins.

Cette reconnaissance doit reposer sur **des compétences clairement définies**, acquises à travers une formation initiale rigoureuse et enrichies par une formation continue adaptée aux besoins des patients, à l'évolution des connaissances scientifiques et en y intégrant les innovations numériques, dont l'intelligence artificielle. Chaque profession doit se voir confier des missions qui peuvent être spécifiques à son champ d'expertise, ou partagées avec d'autres acteurs du système de santé.

C'est le sens de l'histoire...

Cette nouvelle répartition des missions et des actes entre les professionnels constitue un levier essentiel pour libérer du temps médical utile et doit favoriser une meilleure utilisation des compétences de chacun tout en garantissant la coordination du parcours de soins par le médecin traitant.

Malgré l'instabilité politique des derniers mois, la proposition de loi infirmière, portée par Frédéric Valletoux est le résultat de travaux de fond menés par la profession en lien avec la DGOS et le ministère de l'Enseignement supérieur. Les évolutions qu'elle contient sont importantes pour l'ensemble du système de soins, tout comme celles que contiennent les PPL relatives aux orthophonistes ou aux kinésithérapeutes.

La dynamique d'adaptation et de transformation des métiers de la santé doit être globale car elle concerne la totalité des métiers, dont celui de médecin. Cette redéfinition des rôles et cette

valorisation des compétences de chacun sont une opportunité de moderniser l'organisation des soins.

Il faut reconnaître l'expertise de chaque professionnel et utiliser ce que chacun peut apporter de mieux au système de santé.

Voilà pour nos objectifs. Une loi de santé serait évidemment de rigueur. Mais la question de la méthode est clairement posée dans le contexte d'instabilité politique que nous traversons.

Nous essaierons à travers nos échanges du jour de réfléchir justement à ces éléments de méthode. Avant de faire place aux échanges, je cède la parole au Président de la commission des affaires sociales, Monsieur le Sénateur Philippe Mouiller.

Je vous remercie de votre attention.

Sébastien GUERARD, Président de l'UNPS.



UNPS
Union Nationale des
Professionnels de Santé

Discours de clôture des 20 ans de l'UNPS du 16 décembre 2024

C'est ainsi que s'achève cette après-midi studieuse malgré l'absence de notre Ministre de tutelle.

Dans un contexte politique et économique particulièrement tendu, ces nombreux défis sur lesquels nous sommes revenus largement aujourd'hui **sont une formidable opportunité pour démontrer la pertinence des soins de ville et leur agilité en matière d'organisation des soins.**

Nous nous trouvons à ce moment précis de l'Histoire où les pouvoirs publics ont plus que jamais besoin des libéraux, de leur grande capacité d'adaptation, de leur réactivité et de leur efficacité pour répondre aux besoins de la population. Et c'est à nous, syndicats représentatifs, réunis au sein de ce **parlement national des professions de santé qu'est l'UNPS,** de reprendre la main ensemble et de forger notre destin.

Dans cette période d'incertitude et d'insécurité économique, le Gouvernement et les parlementaires devront concentrer leurs efforts sur des priorités claires et éviter à tout prix l'immobilisme.

Quoiqu'il en soit, **une grande loi de santé** sera nécessaire à un moment ou un autre – le plus vite sera le mieux – pour refonder notre système de santé et en finir avec la politique du rapiéçage.

Une loi ambitieuse et visionnaire pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

Une loi qui repense le financement de la santé et redonne de la visibilité aux partenaires conventionnels, avec une programmation triennale.

Une loi qui met la prévention, les parcours de soins et les soins de ville au cœur des prises en charge.

Une loi qui permet de répondre aux enjeux de la redéfinition **des contours des métiers,**

Une loi qui reconstruise le paysage institutionnel de la santé, fait de silos et de forteresses refermées sur elles-mêmes.

Une loi pour redonner espoir à nos concitoyens et confiance aux soignants.

Une loi qui préserve ce trésor qu'est notre pacte social issu des ordonnances de 1946.

L'UNPS est prête à fournir son expertise et à s'engager dans la construction d'une telle réforme.

J'appelle de mes vœux une conférence-flash réunissant l'ensemble des parties prenantes pour construire le consensus et préparer ce chantier... pas un énième CNR. Une task-force resserrée autour des principaux acteurs permettant notamment d'institutionnaliser les relations entre la ville et l'hôpital, entre l'UNPS et les fédérations hospitalières.

L'ensemble des parlementaires et le futur gouvernement devront faire preuve de responsabilité pour faire avancer ce chantier vital. Les acteurs politiques pourront compter sur nous. Les professionnels de santé libéraux y sont prêts.

Face à un système de santé en pleine mutation, marqué par des tensions économiques, organisationnelles et humaines, nous avons une responsabilité collective : construire un modèle qui réponde aux besoins des Français tout en valorisant et modernisant les métiers de la santé dans un contexte appelant à la plus grande sobriété économique.

L'UNPS est en ordre de marche pour tenir la place que lui a dévolu la loi de 2004 afin d'œuvrer avec détermination pour renforcer le dialogue interprofessionnel, moderniser les cadres conventionnels et porter des réformes ambitieuses. Les enjeux sont immenses, mais notre unité et notre engagement sont les clés pour redonner un élan à notre système de santé.

Si nous ne nous emparons pas des problématiques, personne ne le fera à notre place !

Ensemble, avec le soutien des pouvoirs publics, des parlementaires, de l'UNCAM, de l'UNOCAM, des fédérations hospitalières, de la FCPTS, des associations de patients et de tous les acteurs concernés, nous pouvons bâtir un avenir où la santé de chaque citoyen est une priorité nationale. À l'UNPS, nous nous fixons cet objectif et nous mettrons toute notre énergie et notre ambition pour la réussite de cette mission.

Je vous remercie de votre attention.

Sébastien GUERARD, Président de l'UNPS.